

# REGLEMENT DU JEU

« Juste Prix »

---

*Date : samedi 6 au samedi 20 juillet*  
*Jeu avec obligation de 10€ minimum d'achat*  
*chez un commerçant adhérent à l'Unicom*

---

## Article 1

L'UNICOM, Association des commerçants et artisans de Melun, dont le siège est situé 17 rue Carnot à Melun (77000) organise du samedi 6 au samedi 20 juillet 2024 un jeu avec obligation d'achat de minimum 10€ par bulletin de participation intitulé : « **Juste Prix** ».

Chaque participant sera invité à estimer le prix de la vitrine réalisée Chez CATCHOUPIOTE au 11 rue du Presbytère 77000 Melun.

**L'estimation la plus proche inférieure ou égale** à la valeur de la vitrine sera désignée gagnante.

En cas d'ex-aequo, un tirage au sort désignera le gagnant

## Article 2

La participation au jeu est ouverte :

- À toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco ayant réalisé un achat de 10€ minimum dans un commerce adhérent UNICOM uniquement.
- Ne peuvent pas participer les personnes répondant aux conditions visées ci-après, et en tout état de cause :
  - Les adhérents de l'UNICOM
  - La déléguée au commerce : Mme Myriam FOUQUART

## Article 3

Pour participer à ce jeu, il convient de :

- Compléter le document nommé « Bulletin de participation » disponible chez les commerçants participants à l'opération aussi qu'au bureau de l'UNICOM - 17 rue Carnot.
- Chaque participant est invité à noter de manière lisible le montant estimé de la vitrine du 11 rue Presbytère au centime près.
- Le bulletin de participation doit impérativement, sous peine de nullité, comporter toutes les informations demandées de manière lisible : Nom et prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone valable, mail.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser tout document incomplet.
- Fournir la preuve d'achat supérieur ou égal à 10,00€ dans un commerce adhérent de L'Unicom. Accepter le règlement du concours
- TOUT BULLETIN DONT L'ESTIMATION SERA SUPÉRIEURE A LA VALEUR DE LA VITRINE SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL.

## Article 4

Les bulletins de vote sont à déposer dans l'urne présente chez CATCHOUPIOTE au 11 rue du Presbytère 77000 Melun

## Article 5

Chaque joueur peut participer autant de fois que souhaité : chaque bulletin sera accompagné d'une preuve d'achat différente (conditions de l'article 3).

## Article 6

Avec la mise en place du R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des données), les coordonnées des participants seront uniquement à l'usage de l'UNICOM.

Les noms et coordonnées des gagnants sont destinés au bon déroulement du jeu et à la remise des lots ; ils ne seront en aucun cas divulgués et apparaîtront de la manière suivante : prénom, initiale du nom de famille, ville (exemple : Paul D. de Melun) dans les publications référentes à l'événement. Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées et/ou de sa son image, il devra le faire le préciser à l'organisateur par courrier ou email avant la diffusion des résultats, [unicomasso@gmail.com](mailto:unicomasso@gmail.com).

## Article 7

### Le Lot :

Le nom du gagnant sera annoncé le 26 juillet 2024 à 9h30.

Le gagnant sera informé de ses gains par email et par téléphone. Ceux-ci seront disponibles chez CATCHOUIPOTE, 11 rue du Presbytère, 77000 Melun. Il pourra les récupérer jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard. Passé ce délai, les gains redeviendront la propriété de l'organisateur, sans aucune forme de compensation pour le ou les gagnants concernés.

## Article 8

Aucun lot ne pourra être remboursé ou échangé contre des espèces ou un autre lot.

## Article 9

La participation au jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Toutes difficultés pratiques ou d'application de celui-ci seront tranchées par l'organisateur.

## Article 10

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler la présente opération, si les circonstances l'exigeaient ; de ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée.

## Article 11

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose du droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant auprès de l'organisateur.

## Article 12

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de l'Unicom (17 rue Carnot).